

**ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU PAS-DE-CALAIS**

**PREFECTURE**  
**SERVICE DES REQUISITIONS**  
**(1939-1949)**  
**48 W**

REPertoire NUMERIQUE

par

Elsa VIGNIER,  
étudiante en master professionnel à l'université de Lille III

Arras-Dainville, 2008

## INTRODUCTION

### *Présentation du fonds*

Le présent versement se compose des archives du 2<sup>e</sup> bureau de la 5<sup>e</sup> division de la préfecture, chargé de la mobilisation civile, des réquisitions et de la défense passive. Seules les archives relatives aux réquisitions et à l'emploi de personnel supplémentaire pendant la Seconde Guerre mondiale sont ici représentées.

Entré à une date inconnue aux archives départementales du Pas-de-Calais, le fonds totalisait 7 ml. Après classement, il représente 5,50 ml. Les relevés des dépenses de remboursement des réquisitions se sont avérés inutilisables car incomplets dans leur immense majorité et dénués de tout répertoire qui eût permis une approche alphabétique ou géographique. Ils ont donc été éliminés. Nous renvoyons les lecteurs intéressés par l'impact financier des réquisitions aux registres comptables décrits dans le répertoire du versement 32 W qui émane vraisemblablement du même service. Un second dossier concernant la gestion du circuit des télégrammes à la préfecture, dont quelques mentions peuvent laisser penser qu'elle a été, un temps, confiée au service des réquisitions a également fait l'objet d'une destruction dans la mesure où l'on trouvera, sans aucun doute, des renseignements analogues dans le fonds du cabinet du préfet. Deux liasses concernant la commission départementale d'évaluation des réquisitions et la commission départementale de liquidation des réquisitions pendant la Première Guerre mondiale ont été respectivement cotées en 11 R 2304 et 2305.

### *Contexte historique et législatif*

Un seul dossier documente à la marge le fonctionnement du bureau des réquisitions de la préfecture ; il concerne l'affiliation de ses fonctionnaires aux sociétés de secours mutuels régionales et ne permet pas d'écrire l'histoire de ce service.

Si les réquisitions effectuées par l'armée allemande ont marqué les esprits, il ne faut pas oublier que les armées française et alliées les ont pratiquées. Ces dernières ont été notamment réalisées dans le cadre de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation pour le temps de guerre et d'un règlement d'administration publique du 28 novembre 1938. Les ordres de réquisition, émis en vertu d'une délégation préfectorale, sont de tous ordres : logements, véhicules, matériaux de construction, produits pharmaceutiques etc. Certaines réquisitions spécifiques font l'objet de textes législatifs et réglementaires particuliers : ainsi, la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948 fixe les prestations et la valeur locative des locaux d'habitation ou à usage professionnel des personnes ayant subi un manque à gagner pour non location de lieux réquisitionnés ; ou encore les circulaires "AFA" (aide aux forces alliées) qui réglementent spécifiquement à partir de 1944 l'indemnisation des dommages commis par les armées alliées.

Les conventions franco-allemandes conclues après l'armistice de 1940 n'autorisaient que les réquisitions destinées au cantonnement et à l'entretien des troupes allemandes ; petit à

petit des dépenses supplémentaires vinrent s'y adjoindre. La circulaire du 3 novembre 1942 crée au sein du compte "frais entraînés par l'occupation allemande" la ligne 5 destinée à régler les "dépenses diverses résultant de l'occupation" : réquisitions de main-d'œuvre pour le creusement de tranchées, signalisation lumineuse routière, transports divers et tout particulièrement, dans notre département, évacuation de la zone côtière. Les réquisitions de personnes sont indemnisées au même titre que celles de matériel.

L'indemnisation de toute réquisition est examinée par une commission départementale d'évaluation des réquisitions, dont l'existence avait été prévue par la loi du 11 juillet 1938 (les réquisitions dont le montant est supérieur à 100 000 francs sont examinées par une commission centrale siégeant à Paris). Elle est subdivisée en sections : alimentation, matériaux de construction et charbon, mobilier etc. Les maires, qui avancent les frais de remboursement des réquisitions, lui envoient régulièrement un état nominatif des personnes réquisitionnées accompagné de pièces justificatives. Les avis positifs, portés à la connaissance du service des réquisitions, entraînent le remboursement des frais à la commune.

En 1944, les Allemands laissent derrière eux du matériel qu'il s'agit de cataloguer, de restituer à leurs propriétaires ou de vendre, si ces derniers n'ont pu être identifiés. Les communes sont chargées de recruter les gardes des dépôts où a été centralisé le mobilier avant le passage de la commission de classement des meubles identifiables et non identifiables (créée par une ordonnance du 11 avril 1945 et installée par un arrêté préfectoral du 25 septembre), relayée dans son travail par des sous-commissions cantonales. Après examen de pièces justificatives de propriété, la commission décide des restitutions opérées par le maire, en présence d'un agent des Domaines. Les salaires des gardes des dépôts ainsi que les vacations des agents de la commission de classement des meubles font naturellement l'objet de paiements de la part du service des réquisitions. Les meubles non identifiables sont vendus, essentiellement à l'Entr'aide française qui les redistribue aux sinistrés. Les opérations de liquidation se terminent en octobre 1948.

Parallèlement aux réquisitions, la présence de l'armée allemande amène pour les administrations françaises un surcroît de travail nécessitant le recrutement de personnel supplémentaire (chauffeurs, interprètes...). De plus, dès 1941, les Allemands exigent la création de services de gardes pour protéger les capacités économiques et stratégiques du département (lignes à haute tension, câbles téléphoniques, voies ferrées, châteaux d'eau, distilleries etc.). Dans la majorité des cas, ce personnel est employé par les communes qui se font rembourser les salaires par la préfecture. En application de l'article 21 d'un décret-loi du 29 juillet 1939 et d'une loi du 9 septembre 1942, les ayants-droit des personnes décédées au service ou celles ayant contracté une maladie dont les suites ont donné lieu à une pension d'invalidité perçoivent un salaire unique et des allocations familiales versées par le service des réquisitions (puis par les caisses d'allocations familiales à la disparition du service des réquisitions allemandes).

### *Communicabilité des dossiers*

Libre.

## ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Direction des Archives de France, *La Seconde Guerre mondiale, guide des sources conservées en France (1939-1945)*, Paris, Archives nationales, 1994.

[à jour en 1993 ; les importantes campagnes de vérification et de classement de 2003-2007 ont rendu bon nombre de données caduques dans le Pas-de-Calais].

*La France et la Belgique sous l'Occupation allemande, 1940-1944. Les fonds allemands conservés au Centre historique des Archives nationales. Inventaire de la sous-série AJ 40*, Paris, Archives nationales, 2002.

AUBERT (P.), *Le corps préfectoral face à l'Occupation allemande : 1914-1918, 1940-1944*, Paris, éd. Phénix, 2001.

AZEMA (J.-P.), BEDARIDA (F.), *La France des années noires*, Paris, éd. du Seuil, 1993, 2 vol.

CEZARD (P.), « Fonds d'archives relatifs à l'emploi pendant la deuxième guerre mondiale », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° spécial, janvier 1965, p. 85-89.

DEJONGHE (E.), « Le Nord et le Pas-de-Calais pendant la première année d'occupation (juin 1940-juin 1941) », *Revue du Nord*, t. 51, 1969.

DEJONGHE (É.), (dir.), « L'Occupation en France et en Belgique (1940-1944), actes du colloque de Lille, 26-28 avril 1985 », *Revue du Nord*, hors-série n° 2, 1987.

DEJONGHE (É.), LE MANER (Y.), *Le Nord Pas-de-Calais dans la main allemande, 1940-1944*, Lille, La Voix du Nord, 1999.

D'HOOP (J.-M.), « La main-d'œuvre française au service de l'Allemagne », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 81.

DOLEZ (B.), *L'organisation de la main-d'œuvre dans le Nord-Pas-de-Calais pendant l'Occupation, 1940-1944*, université de Lille III, 2007.

HINGREZ (E.), LHERMITTE (M.-A.) et THERY (O.), *Recherches sur la situation de la main-d'œuvre du Pas-de-Calais et son utilisation par l'occupant (1940-1944)*, mémoire de maîtrise, université de Lille III, 1970.

LE MANER (Y.), « Les municipalités du Nord-Pas-de-Calais sous l'Occupation. Pouvoir local, pouvoir français, pouvoir allemand », *Revue du Nord*, hors-série n° 2, 1987.

## SOURCES COMPLEMENTAIRES

### **I - Archives départementales du Pas-de-Calais**

**Avertissement** : les séries M et R n'ont pas été répertoriées de manière définitive : les analyses des articles sont donc parfois incomplètes.

#### *1) Série M : administration générale et économie*

<b>M 3416/1, 5097, 5102</b>	Recensement et réquisition de bicyclettes et de postes de radio par les autorités d'Occupation et demandes de remboursement (1942-1944).
<b>M 5103</b>	Réquisition d'attelages et de main-d'œuvre. Services de surveillance divers.
<b>M 5049/6-7, 5121-5128, 5147</b>	Fonctionnement et organisation des services de garde (1941-1944).
<b>M 2237-2242, 2251-2253</b>	Nomination de gardes.
<b>M 2544, 5049/4, 5387, 5595-5596</b>	Surveillance des lignes téléphoniques et électriques (1940-1944).

#### *2) Série R : affaires militaires*

<b>11 R 2054, 2172</b>	Réquisition de véhicules (1944-1945).
<b>R 2034</b>	Réquisition de matériel incendie.
<b>R 402</b>	Surveillance des récoltes, voies et lignes téléphoniques. Listes nominatives par communes (arrondissement d'Arras, cantons d'Arras à Croisilles, 1944).
<b>11 R 2174</b>	Liste du personnel français employé par le centre administratif des cantonnements militaires allemands à Arras.

#### *3) Sous-série I W*

<b>1 W 16539</b>	Dégâts commis et réquisitions exercées par les militaires (1879-1960)
<b>1 W 708, 16545/1, 16547</b>	Commission de réquisition des chevaux et des véhicules automobiles (1878-1950)
<b>1 W 4442-4444</b>	Réquisitions allemandes (1940-1945)
<b>1 W 704-707/1, 13836</b>	Réquisition et restitution de véhicules par la préfecture (1944-1959)

Pour des analyses plus détaillées, nous renvoyons le lecteur au *Répertoire méthodique du cabinet du préfet (1940-1965)* réalisé en 2006 par Olivier Muth et Aurélie David ainsi qu'au

*Répertoire méthodique des archives de la première division de la préfecture, établi par Olivier Muth en 2005-2006.*

4) *Versement 31 W : sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer*

Consulter le répertoire numérique réalisé par Sébastien Studer en 2005.

**31 W 17-19**

Réquisitions et frais d'occupation (1940-1944).

**31 W 10**

Personnel français au service des autorités allemandes (1940-1944).

5) *Versement 32 W : les réquisitions militaires allemandes pendant la Seconde Guerre mondiale*

Consulter le répertoire méthodique réalisé en 2006 par Myriam Charlier, Marie-Céline Courtois et Karim Lasfer.

Archives du service préfectoral chargé du suivi et de la liquidation des réquisitions allemandes. Le fonds, organisé en trois grands ensembles (dossiers généraux, réquisitions mobilières et immobilières et main-d'œuvre) se compose essentiellement de dossiers individuels (particuliers ou sociétés) de demandes d'indemnités. Ces derniers comportent les pièces justificatives (ordres de réquisition, bons de logement, factures...) nécessaires à la procédure de remboursement. Une abondante correspondance avec la préfecture les accompagne.

## **II - Archives communales**

Les archives départementales ne conservent pratiquement pas d'archives communales contemporaines de la Seconde Guerre mondiale puisque le dépôt de ces dernières concerne essentiellement les dossiers de plus de 100 ans et que les villes les plus importantes conservent en mairie leurs dossiers. Le lecteur trouvera des informations utiles dans les communes dans la mesure où ces dernières jouaient un rôle d'intermédiaire entre les individus et le service des réquisitions.

## **III - Centre historique des archives nationales**

Pour s'orienter dans les fonds des autorités françaises, consulter *l'Etat général des fonds*, tome V (1940-1958), Paris, Archives nationales, 1988.

Pour le fonds des autorités d'occupation, consulter *La France et la Belgique sous l'Occupation allemande (1940-1944) : les fonds allemands conservés au Centre historique des archives nationales - inventaire de la sous-série AJ*, Paris, Archives nationales, 2002.

#### **IV - Dépôts d'archives à l'étranger**

Les fonds du Centre d'études, de documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES, autrefois « Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale ») à Bruxelles pour tout ce qui concerne la vie de la Belgique et, par incidence, de la « zone rattachée » du Nord-Pas-de-Calais.

Les archives militaires allemandes (*Bundesmilitärarchiv*) à Fribourg-en-Brisgau ainsi que les fonds des ministères des affaires étrangères, de l'économie et du plan, de la culture et de la propagande aux Archives fédérales (*Bundesarchiv*) de Berlin.

## SOMMAIRE

<b>Fonctionnement du bureau</b>	<b>48 W 1</b>
<b>Réquisitions effectuées par les armées française et alliées</b>	<b>48 W 2-4</b>
<b>Réquisitions effectuées par l'armée allemande</b>	<b>48 W 5-20</b>
Frais d'entretien des troupes	48 W 5-18
Autres dépenses résultant de la présence des troupes	48 W 19-20
<b>Travaux de la commission départementale d'évaluation des réquisitions</b>	<b>48 W 21-26</b>
<b>Recrutement de personnel auxiliaire</b>	<b>48 W 27-47</b>

## REPertoire

### Fonctionnement du bureau

- 48 W 1** Affiliation du personnel aux sociétés de secours mutuels. - Assurance sociale : notes administratives, listes nominatives, cartes d'immatriculation, déclarations d'emploi, bordereaux récapitulatifs des contributions ouvrières et patronales (1942-1945). Mutualité : statuts, notes administratives, tarifs, bulletins d'adhésion, états des cotisations (1943-1947). Prélèvements sur salaires : fiches de paie (1943-1948).

1942-1948

Dossier conservé à titre de spécimen malgré l'absence d'utilité administrative et le faible intérêt historique, faute d'autre source sur ce bureau.

### Réquisitions effectuées par les armées française et alliées

- 48 W 2** Réquisitions. - Mise en place : notes administratives, ordres de réquisition, reçus pour prestations et fournitures requises (1939-1946). Demandes d'explications et réclamations : notes administratives, extraits de journaux sur le poids des réquisitions sur la population française, factures, bordereaux récapitulatifs des réquisitions, correspondance (1939-1940).

1939-1946

- 48 W 3** Réclamation des pièces nécessaires pour la constitution des dossiers d'indemnisation (classement par ordre alphabétique des communes) : notes administratives, correspondance.

1939-1947

- 48 W 4** Indemnisations immobilières. - Bulletins d'informations administratives du 28 décembre 1945 et du 30 mai 1947 sur le service du logement, bulletin d'informations administratives du 30 décembre 1948 sur l'application des dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948 relative aux rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel, circulaires du 16 juillet 1949 sur la fixation des prestations des réquisitions, notes administratives, extraits de journaux sur la nouvelle loi sur les loyers (1945-1949). Indemnisation des réquisitions automobiles : notes administratives (1946-1948). Indemnisation des réquisitions et dommages causés par l'armée américaine : circulaires "AFA" (Aide aux Forces Alliées), notes administratives (1944-1948).

1944-1949

## Réquisitions effectuées par l'armée allemande

### *Frais d'entretien des troupes*

- 48 W 5** Bulletins d'informations et notes administratives. 1940-1945
- 48 W 6** Réquisition de matériel et de main-d'œuvre. - Mise en place et remboursement par la préfecture des frais engagés par les communes pour les réquisitions : notes administratives, ordres de réquisition, bordereaux récapitulatifs des bons de réquisition, états de réquisition, factures, bordereaux des mémoires adressés à la préfecture pour mandatement, états nominatifs des habitants des communes qui ont droit au paiement de prestations fournies par suite de réquisition, tableaux statistiques, correspondance (classement par commune). 1940-1945
- 48 W 7** Réquisition de matériel et de main-d'œuvre. - Mise en place et remboursement par la préfecture des frais engagés par des entreprises ou des professionnels pour les réquisitions : notes administratives, ordres et bons de réquisition, factures, correspondance. 1940-1945
- 48 W 8-16** Fourniture de matériel aux troupes d'occupation : états des sommes dues (classement par année puis par personne concernée). 1941-1944
- 8-9** 1941  
**8** A-H  
**9** I-Z
- 10-12** 1942  
**10** A-C  
**11** D-K  
**12** L-Z
- 13** 1943  
 J-Z uniquement
- 14-16** 1944  
**14** A-B  
**15** C-J  
**16** K-Z
- 48 W 17** Reversement des remboursements indus : ordres de reversement, bordereaux des titres de perception. 1948-1949
- 48 W 18** Mobilier et matériel abandonnés par les troupes allemandes. - Centralisation dans des dépôts et frais de gardiennage (classement par commune) : bordereaux de salaire, mémoires, états de paiement, correspondance (1944-

1949). Membres des commissions de classement des meubles identifiables et non identifiables, indemnisation des vacations : états de frais, correspondance (1946). Restitution du mobilier à leurs propriétaires : listes des propriétaires et des biens (1948). Vente du mobilier et licenciement des gardiens : états d'avancée des opérations, correspondance échangée entre la préfecture, la direction départementale des impôts et le ministère des finances et des affaires économiques (1946-1949).

1944-1946

*Autres dépenses résultant de la présence des troupes*

**48 W 19** Prise en charge des dépenses : circulaires du 3 novembre 1942 et du 3 octobre 1943, télégrammes, notes administratives.

1942-1945

**48 W 20** Organisation, frais de déménagement, indemnités pour l'évacuation de la zone côtière : notes administratives, listes nominatives, fiches d'évacuation, factures, états des sommes dues.

1942-1944

### **Travaux de la commission départementale d'évaluation des réquisitions**

**48 W 21** Constitution et fonctionnement. - Notes administratives, arrêtés préfectoraux, formulaires d'évaluation, extraits de procès-verbaux (1939-1945). Nomination des membres : décrets, extrait du *Journal officiel*, circulaires, notes administratives, procès-verbaux des réunions avec la liste des membres, correspondance (1939-1945). Examen des réquisitions : états des réquisitions, relevés des dates d'examen de la commission, bordereaux des dossiers de réquisition soumis à l'examen de la commission (1939-1941).

1939-1945

**48 W 22** Examen des réquisitions effectuées par les armées française et alliées : extraits du *Journal officiel*, instructions, notes administratives, télégrammes, arrêtés préfectoraux sur les réquisitions, duplicatas d'ordres de réquisition, bulletins de commande, factures, extraits de registres de délibérations municipales, répertoires des personnes réquisitionnées, récapitulatifs des dossiers présentés en commission, correspondance.

1939-1947

**48 W 23-26** Examen des demandes d'indemnités : comptes-rendus de séance, factures (classement par année et par commune).

1939-1947

**23-24** 1939-1940

**23** A-C

**24** D-Z

**25-26** 1941-1947

**25** A-B

**26** C-Z

## Recrutement de personnel auxiliaire

- 48 W 27** Généralités. - Organisation et suppression des services de garde et de surveillance : circulaires, notes administratives, télégrammes, tableaux statistiques des effectifs et de la rémunération du personnel de garde (1941-1946). Conditions de travail et salaires : bulletin officiel du commissariat régional de la République à Lille sur le tarif des transports routiers, bulletins d'informations administratives, circulaires, notes administratives, télégrammes, arrêtés de nomination, bordereaux de salaires (1941-1945). Renseignements relatifs aux dépenses de personnel : notes administratives, télégrammes, tableaux statistiques (1941-1945).  
1941-1946
- 48 W 28** Personnel employé à la préfecture et dans les sous-préfectures. - Recrutement, rémunération et licenciement : notes administratives, extraits de livrets de famille, états de paiement.  
1941-1944
- 48 W 29-43** Personnel employé dans les communes. - Embauche, fonctionnement des services, rémunération, réclamations et licenciement (classement par commune) : notes administratives, extraits des registres de délibérations municipales pour la nomination d'auxiliaires, arrêtés municipaux de nomination, états de paiement, correspondance.  
1941-1946
- 29** Ab-Ar  
**30** At-Ber  
**31** Bet-Bouq  
**32** Boul-Cag  
**33** Cal-Cap  
**34** Car-Cui  
**35** D-En  
**36** Ep-F  
**37** G-K  
**38** L  
**39** M  
**40** N-Q  
**41** R-Sai  
**42** Sal-V  
**43** W-Z
- 48 W 44-45** Réalisation d'états numériques des personnels de garde (classement chronologique) : notes administratives, états.  
1942
- 44** 1<sup>er</sup> semestre  
**45** 2<sup>nd</sup> semestre
- 48 W 46** Remboursement des frais de gardiennage des distilleries : mémoires, correspondance.  
1944-1946

**48 W 47** Versement des salaires et des allocations familiales aux travailleurs invalides ou aux ayants-droit des travailleurs décédés. - Instructions officielles : notes administratives, télégrammes (1945) ; demandes de prise en charge, états des bénéficiaires, réclamations : notes administratives, listes nominatives, états des sommes dues, certificats de vie, correspondance (1944-1948). Reversements par le service des pensions : notes administratives, ordres de reversement, correspondance (1948-1949). Versement des capitaux nécessaires au paiement des allocations familiales par la Caisse nationale de Sécurité sociale de Paris : notes administratives, télégrammes (1947).

1945-1949

## INDEX METHODIQUE

<b>A</b>		<b>F</b>	
Armée	48 W 2-17, 22	Forces alliées	48 W 2-4, 22
Assurance sociale	48 W 1	<b>I</b>	
Autorité d'occupation	48 W 5-20	Invalide du travail	48 W 47
<b>B</b>		<b>O</b>	
Boisson alcoolisée	48 W 46	Occupation étrangère	48 W 5-20
<b>C</b>		<b>P</b>	
Conditions de travail	48 W 27	Personnel	48 W 1, 27- 45, 47
<b>D</b>		Prestation familiale	48 W 47
Dommages de guerre	48 W 4	<b>S</b>	
<b>E</b>		Société mutualiste	48 W 1
Entreprise	48 W 6	<b>V</b>	
Expropriation	48 W 2	Véhicule automobile	48 W 4

## TABLE DES MATIERES

Introduction	p. 1-2
Orientation bibliographique	p. 3
Sources complémentaires	p. 4-5
Sommaire	p. 6
Répertoire	p. 7-11
Index méthodique	p. 12